

Délibération 2024 / 12-14

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Arnaud PICOUT, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient absents excusés : Mme Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

Étaient absents : Mr Jacques FAURE

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION D'EAU

Monsieur le Maire :

-Rappelle que le transfert de la compétence « eau » est rendue obligatoire par l'article 66 II de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, à compter du 1^{er} janvier 2020.

-Rappelle la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

-Expose le transfert de la compétence « EAU » au SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse à la date du 01/01/2025 ;

-Expose que ces transferts nécessitent la dissolution des budgets annexes communaux correspondants.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2025 ont pour conséquence :

- la suppression du budget annexe « DISTRIBUTION D'EAU »

- la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal de la commune au terme des opérations de liquidation de l'exercice budgétaire 2024.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre) :

- **approuve** la dissolution du budget annexe « EAU » communal au 31 décembre 2024,

- **autorise** le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la dissolution du budget annexe « DISTRIBUTION D'EAU »,

Fait et délibéré en Mairie, le 12 décembre 2024.

Le Maire,
Raymond RABETEAU

